

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
1^{er} MAI 2017
2017-05-01**

**Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2017 à
20 heures, heure ordinaire des assemblées.**

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard
Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay, mesdames Isabelle
Desrosiers et Annie Bélanger
Était absent :**

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture
de la présente assemblée.**

2017-122

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil
tenue le 3 avril 2017**

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le
3 avril 2017 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

**Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de
la liste des rapports, documents et correspondances reçus et
la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait
lecture.**

2017-123

Argo Productions inc. (0118-00-0560)

Monsieur Robert Favreau soumet à la municipalité que les coûts de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès sur ses terrains sont hors de proportion avec les valeurs de ses lots. Il prétend donc que cela constitue une enclave économique et que le tracé le plus aisément praticable est sur le terrain de la municipalité sur lequel un chemin est déjà existant. Monsieur Favreau réitère donc sa demande auprès de la municipalité afin qu'un passage soit consenti sur le terrain de la municipalité pour accéder au rang Sainte-Louise Ouest. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de fournir la clé de la barrière du chemin à monsieur Favreau, mais demande de recevoir un calendrier de ses besoins de passage pour l'année;

Adopté unanimement.

2017-124

Danguy Michel (0025-95-4253)

Monsieur Michel Danguy dépose une demande afin de réparer et de remettre à niveau la galerie existante en cour latérale et avant ainsi que de changer la porte patio et la toiture de sa propriété sise au 121, chemin du Lac Noir. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RV-15.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Danguy afin de réparer et de remettre à niveau la galerie existante en cour latérale et avant ainsi que de changer la porte patio et la toiture de sa propriété sise au 121, chemin du Lac Noir. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-125

Les Entreprises Généreux inc. (0319-45-7612)

Les Entreprises Généreux inc. déposent une demande afin de remplacer l'enseigne détachée implantée sur le terrain de la propriété sise au 621, route Louis-Cyr. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone INL-2.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée pour le remplacement de l'enseigne détachée implantée sur le terrain de la propriété sise au 621, route Louis-Cyr, mais demande qu'un aménagement paysager soit conservé ou recréé à la base de l'enseigne, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-126

Animalerie Zazoo (0221-40-6751)

Animalerie Zazoo dépose une demande afin d'installer une enseigne attachée au bâtiment de 30"x64" et une enseigne communautaire détachée du bâtiment de 24"x64" sur la propriété sise au 1060-A, route Louis-Cyr. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CE-1.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande déposée par Animalerie Zazoo pour l'installation d'une enseigne attachée au bâtiment de 30"x64" et sur l'enseigne communautaire détachée du bâtiment de 24"x64" sur la propriété sise au 1060-A, route Louis-Cyr, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-127

Lemon Linda & Desjardins Denis (0125-03-3629)

Madame Linda Lemon et monsieur Denis Desjardins déposent une demande afin de transformer la véranda sur le côté gauche de la maison en pièce habitable et d'ajouter des moustiquaires au balcon avant et latéral de la propriété sise au 45, chemin du Lac Noir. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone RV-15.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande déposée par madame Linda Lemon et monsieur Denis Desjardins afin de transformer la véranda sur le côté gauche de la maison en pièce habitable et d'ajouter des moustiquaires au balcon avant et latéral de la propriété sise au 45, chemin du Lac Noir, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-128

Dubeau Daniel (0120-97-4404)

Monsieur Daniel Dubeau dépose une demande afin de changer le revêtement extérieur de la propriété sise au 60, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1.

*Le conseiller Mario Tremblay se retire de la table des délibérations, ayant un lien de parenté avec le demandeur

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par monsieur Dubeau de changer le revêtement extérieur de la propriété sise au 60, rue Sainte-Louise, conditionnel à ce que tous les murs de la maison, du garage et des dépendances soient aussi refait. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-129

Placement Jean-Pierre Boucher (0320-00-3196)

Placement Jean-Pierre Boucher dépose une demande afin de modifier l'enseigne attachée et l'enseigne détachée de la propriété sise au 841, route Louis-Cyr. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CE-2.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande déposée par Placement Jean-Pierre Boucher afin de modifier l'enseigne attachée et l'enseigne détachée de la propriété sise au 841, route Louis-Cyr. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-130

Fabrique de la Paroisse Sainte-Trinité (0221-00-7144)

La Fabrique de la paroisse Sainte-trinité dépose une demande afin de restaurer le clocher de l'église de Saint-Jean-de-Matha. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone COML-1.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande déposée pour la restauration du clocher de l'église de Saint-Jean-de-Matha, le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2017-131

Cayer Christian (9920-53-8040)

Monsieur Christian Cayer dépose une demande afin bâtir un garage détaché sur sa propriété sise au 351, rang Saint-Pierre. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone AGTL-2.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la demande tel que déposée par monsieur Cayer afin bâtir un garage détaché sur sa propriété sise au 351, rang Saint-Pierre, avec la couverture en bardeaux noirs;

Adopté unanimement.

2017-132

Travaux de voirie 2017 (N/D B-2041)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de Enviro Sani-Nord pour le nettoyage de puisard de rue au coût de 189 \$ / heure.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Enviro Sani-Nord pour le nettoyage de puisard de rue au coût de 189 \$ / heure;

Adopté unanimement.

2017-133

Déneigement des chemins de campagne et du village
(N/D X-0347 & X-0348)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement à Généreux Construction inc. pour le déneigement des chemins de campagne au montant de 49 584,17 \$ + taxes et des chemins du village au coût de 23 666,67 \$ + taxes et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : le versement à Généreux Construction inc. pour le déneigement des chemins de campagne au montant de 49 584,17 \$ + taxes et des chemins du village au coût de 23 666,67 \$ + taxes soit et est autorisé;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-134

Soumission «Traçage de lignes des rues et rangs de la municipalité» (N/D X-0278)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions, par voie d'invitation, pour le traçage de lignes des rues et rangs de la municipalité.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède à des demandes de soumissions, par voie d'invitation, pour le traçage de lignes des rues et rangs de la municipalité;

Adopté unanimement.

2017-135

Entretien du terrain de balle, terrain de soccer, patinoire et restaurant du pavillon Bertrand-Généreux (N/D X-0233)

Renouveler, s'il y a lieu, le contrat de la compagnie Investissement C.R. inc. pour l'entretien du terrain de balle, du terrain de soccer, de la patinoire et du restaurant du pavillon Bertrand-Généreux pour les saisons 2017-2018, 2018-2019. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents ainsi que les chèques au moment opportun.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : soit renouvelé le contrat de la compagnie Investissement C.R. inc. pour l'entretien du terrain de balle, du terrain de soccer, de la patinoire et du restaurant du pavillon Bertrand-Généreux pour les saisons 2017-2018 au montant de 20 235 \$ et de 21 552 \$ pour 2018-2019;

QUE : le Maire et la Directrice soient et sont autorisés à signer le contrat et les chèques au moment opportun;

Adopté unanimement.

2017-136

Entretien des fleurs et des plates-bandes (N/D B-0446)

Modifier, s'il y a lieu, la résolution 2015-108 concernant l'entretien des fleurs et des plates-bandes, pour ajuster le montant à 7000 \$ pour l'année 2017.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité modifie la résolution 2015-108 concernant l'entretien des fleurs et des plates-bandes, pour ajuster le montant à 7000 \$ pour l'année 2017;

Adopté unanimement.

2017-137

Soumission «Fauchage et débroussaillage» (N/D B-2044)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions par invitation pour le fauchage et de débroussaillage de nos chemins.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède à des demandes de soumissions par invitation pour le fauchage et de débroussaillage de nos chemins;

Adopté unanimement.

**AVIS DE MOTION
A - 03 - 2017
Donné 01-05-2017**

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Chassé qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement afin de modifier le règlement de nuisance numéro 488 afin d'interdire la pêche au harpon sur le territoire de la municipalité, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2017-138

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-139

Transfert de fonds

Autoriser, s'il y a lieu, le transfert de fonds au montant de 937 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : soit et est autorisé le transfert de fonds au montant de 937 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-140

Appropriation de surplus

Autoriser, s'il y a lieu, l'appropriation du surplus général d'un montant de 10 313 \$ au poste *Aqueduc et égout village*, d'un montant de 2722 \$ au poste *Aqueduc Belle-Montagne*, d'un montant de 25 294 \$ au poste *camion 15-22 GMC* et d'un montant de 2 553 \$ au poste *aide du milieu*.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : soit autorisée l'appropriation du surplus général d'un montant de 10 313 \$ au poste *Aqueduc et égout village*, d'un montant de 2722 \$ au poste *Aqueduc Belle-Montagne*, d'un montant de 25 294 \$ au poste *camion 15-22 GMC* et d'un montant de 2 553 \$ au poste *aide du milieu*;

Adopté unanimement.

2017-141

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 40 580,65 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 40 580,65 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
13712	B&a Beaulieu	18.80
13713	Alarme P.M.C. inc.	80.48
13714	A.M.C. Informatique enr.	72.43
13715	Atelier d'aiguysage et sous-dur	45.99
13716	Les aventuriers voyageurs	81.00
13717	Bélangier Sauvé	2517.64
13718	Bell Gaz Itée	1025.84
13719	Boisvert & Chartrand	15176.70
13720	Boivin & Gauvin inc.	1384.12
13721	Bruneau Jean-François	215.35
13722	Carrières P.C.M inc.	106.89
13723	Castonguay, Robitaille, Harnois	1039.31
13725	Certilab inc.	1968.66
13726	Chambre de commerce	1161.25
13727	Champagne Normand	48.00
13728	Extermination Yves Ayotte	264.44
13729	Fédération Québécoise	277.30
13730	Félix Sécurité inc.	141.43
13731	Gadoury Pierre-Michel	36.00
13732	Garage Champagne et frères	642.14
13733	Garage Jacques Gadouy	234.72
13734	Genereux construction inc.	574.88
13735	Inspecteur Canin	741.59
13736	Joliette Sécurité	397.94
13737	Le Groupe Sport-inter plus	507.62
13738	Leonard Nicole	350.97
13739	Les éditions Yvon Blais inc.	138.65
13740	Les entreprises C. Bédard inc.	566.83
13741	Les publications du Québec	76.98
13742	Les Services EXP inc.	1931.58
13743	Logixia inc.	28.74
13744	Lulu Librairie	165.59
13745	Metro Boucher	10.65
13746	Mini excavation Jean-Marc Gravel enr.	129.34
13747	Municipalité Sainte-Béatrix	1059.35
13748	Municipalité Saint-Charles-Borromée	400.00
13749	Nordikeau inc.	183.96
13750	Nortrax	259.99
13751	Paradis Yannick	444.62
13752	Pieces d'auto le Portage Itée	263.89
13753	Plomberie Richard Charbonneau	310.43
13754	Produits chimiques Sany inc.	141.70
13755	Produits Shell Canada Itée	343.99
13756	Provost Martin	60.00
13757	Wolters Klumers Québec Itée	649.95
13758	Puits artésiens DL inc.	68.95
13759	Serrurier Vincent inc.	183.96
13760	Fleetcor canadan Mastercard	164.20
13761	CST Canada co.	2279.33
13762	Xerox canada Itée	121.31
13763	Yvon St-Georges inc.	965.02
Direct	Visa Desjardins	520.15
	TOTAL :	40 580,65 \$

Adopté unanimement.

2017-142 **Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha** (N/D B-0735)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2016.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité adopte les états financiers de l'Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2016;

Adopté unanimement.

2017-143-1 **Refinancement emprunt par billet** (N/D BC-0468)

Accepter, s'il y a lieu, l'offre faite par Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2017 au montant de 147 600 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt pour le barrage suite au Règlement numéro 475. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour le refinancement d'un montant de 147 600 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 475 pour le barrage. Ce billet est émis au prix de 98,25800 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

13 100 \$	1,5 %	9 mai 2018
13 400 \$	1,6 %	9 mai 2019
13 900 \$	1,75 %	9 mai 2020
14 200 \$	1,95 %	9 mai 2021
93 000 \$	2,05 %	9 mai 2022

QUE : les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté unanimement.

2017-143-2

Refinancement emprunt par billet (N/D BC-0468)

Accepter, s'il y a lieu, l'offre faite par Financière Banque Nationale inc. pour le refinancement d'un montant de 147 600 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 475 pour le barrage. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha souhaite emprunter par billet un montant total de 147 600 \$:

Règlements d'emprunt	Pour un montant de \$
475	72 400 \$
475	75 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' : un emprunt par billet au montant de 147 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 475 soit réalisé;

QUE : les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE : les billets soient datés du 9 mai 2017;

QUE : les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE : les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	13 100 \$
2019	13 400 \$
2020	13 900 \$
2021	14 200 \$
2022	14 500 \$(à payer en 2022)
2022	78 500 \$ (à renouveler)

QUE : pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 475, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté unanimement.

2017-144

Régie intermunicipale du parc régional des Chutes-Monte-à-Peine-et-des-Dalles (N/D B-0833)

Appuyer, s'il y a lieu, la municipalité de Sainte-Mélanie dans sa demande déposée à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles d'accorder un accès gratuit aux citoyens domiciliés sur le territoire des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie.

CONSIDÉRANT QUE le coût des entrées a été réduit de 50% pour les résidents;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens peuvent se procurer des passes de saison à prix très abordable;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité défraie déjà une quote-part de 10 000 \$ annuellement;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité ne peut donner suite à la demande d'appui déposée par la municipalité de Sainte-Mélanie demandant à la Régie intermunicipale du parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles d'accorder un accès gratuit aux citoyens domiciliés sur le territoire des municipalités de Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Sainte-Mélanie;

Adopté unanimement.

2017-145 **Travaux de voirie 2017** (N/D B-2044)

Adresser, s'il y a lieu, une demande auprès de notre député, monsieur André Villeneuve, afin d'obtenir une aide financière pour nos travaux de voirie 2017.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et Résolu

QU' : une demande soit acheminée auprès de notre député de Berthier, monsieur André Villeneuve, afin d'obtenir une aide financière pour nos travaux de voirie 2017;

Adopté unanimement.

2017-146 **Employés municipaux** (N/D B-0753)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise de rappeler les employés saisonniers pour la saison 2017, débutant le 18 avril 2017 pour se terminer le 16 décembre 2017.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision prise de rappeler les employés saisonniers pour la saison 2017, débutant le 18 avril 2017 pour se terminer le 16 décembre 2017;

Adopté unanimement.

2017-147 **Activités de loisirs** (N/D B-0011)

Autoriser, s'il y a lieu, l'achat d'équipements selon la liste déposée, pour les activités de baseball au montant de 692,65 \$ + taxes.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'achat d'équipements selon la liste déposée, pour les activités de baseball au montant de 692,65 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2017-148

Rang Sainte-Louise Ouest (N/D X-0339)

Modifier, s'il y a lieu, la résolution 2016-319 mandatant un notaire à préparer le contrat de cession selon entente intervenue avec ferme Aunick inc. pour l'achat d'une partie de terrain, pour y spécifier le prix de l'acquisition au coût de 3921 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : soit modifiée la résolution 2016-319 mandatant un notaire à préparer le contrat de cession selon entente intervenue avec ferme Aunick inc. pour l'achat d'une partie de terrain, pour y spécifier le prix de l'acquisition au coût de 3921 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-149

Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha (N/D B-1095)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2017-2018 au coût de 280 \$ + taxes et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE la municipalité renouvelle son adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2017-2018 au coût de 280 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-150

MRC-Cours d'eau municipaux (N/D B-1177)

La MRC de Matawinie désire faire la mise à jour de la liste des fonctionnaires désignés, responsables d'appliquer le Règlement 106-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC. À cet effet, modifier, s'il y a lieu, la résolution 2009-106 afin de mettre à jour le nom des responsables désignés.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la résolution 2009-106 soit mise à jour en nommant monsieur Philippe Morin, directeur de l'urbanisme et madame Alexia Lapierre-Grimard, inspectrice en urbanisme et en environnement responsables désignés et responsables d'appliquer le Règlement 106-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

Adopté unanimement.

2017-151

Revenu Québec (N/D B-0029)

Désigner, s'il y a lieu, les personnes qui pourront accéder au compte de Revenu Québec pour l'entreprise de la municipalité.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : Madame Nicole D. Archambault, directrice générale
Monsieur Philippe Morin, directeur général adjoint
Madame Christine Gélinas, sec. trésorière adjointe
Madame Nada Maheu, commis à la comptabilité

Soient autorisés à

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter;

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec. En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus;

Considérant que tous les administrateurs de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha qui ont le droit de voter relativement aux résolutions ont signé le présent document, les résolutions sont adoptées et entrent en vigueur le 1^{er} mai 2017. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante;

Adopté unanimement.

2017-152

Inspecteur adjoint (N/D B-1062)

Procéder, s'il y a lieu, l'embauche de monsieur Sébastien Dicso à titre d'inspecteur adjoint.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité procède l'embauche de monsieur Sébastien Dicso à titre d'inspecteur adjoint, et ce, à compter du 8 mai 2017, en période d'essai pour 6 mois au taux horaire de 20 \$;

Adopté unanimement.

2017-153

Camion Ford (N/D B-0136)

Donner suite, s'il y a lieu, aux offres reçues pour la vente du camion Ford 1999 et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents à cet effet.

- Monsieur Pierre Roberge 1250 \$
- Monsieur Martial Roberge 865 \$
- Monsieur Jonathan McGinnis 750 \$

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre de monsieur Pierre Roberge au montant de 1250 \$ pour le camion ford 1999, vendu tel que vu et sans garantie légale;

QUE : le Maire et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents à cet effet;

Adopté unanimement.

2017-154

Payette Mélanie (0619-12-0130)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise de transmettre à notre compagnie d'assurance, la réclamation reçue de madame Mélanie Payette pour des dommages causés par l'infiltration d'eau à sa propriété sise au 121, rue Anick.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision prise de transmettre à notre compagnie d'assurance, la réclamation reçue de madame Mélanie Payette pour des dommages causés par l'infiltration d'eau à sa propriété sise au 121, rue Anick;

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2017-155 Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 20 h 30

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g